

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 avril 2015

Présents : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Martine HUIBAN, Nathalie GRILLON, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER, Aline VAUTHIER et Mrs Marcel DUBOIS, Sébastien DESBOURDES, Fabrice AUCOULON, Jürgen ALLEAUME.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr André MAUTRAIT pouvoir à Mr Marcel DUBOIS
Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mr Jürgen ALLEAUME
Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mme Sylvie MILLOT pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H10.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Nathalie GRILLON désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Budget Primitif Communal 2015

Mr DUBOIS, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2015 :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	918 572.30 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	918 572.30 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	404 311.87 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	404 311.87 €

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2015.

Après en avoir délibéré, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal M14 de l'exercice 2015.

3) Budget Primitif Eau 2015

Le Maire adjoint aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif eau de l'exercice 2015 :

<u>Dépenses d'exploitation :</u>	57 325.66 €
<u>Recettes d'exploitation :</u>	57 325.66 €
<u>Dépenses d'investissement :</u>	35 382.76 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	35 382.76 €

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif eau 2015.

Après en avoir délibéré article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif eau M49 de l'exercice 2015.

4) Questions diverses

Mme le Maire informe que la porte du columbarium sera dorénavant fermée afin d'éviter les détériorations répétées du site.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H05.